Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2019 Publication : 02/07/2019

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 24 JUIN 2019** 

P.V. N° 106 Dossier N° 14

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif au calcul du « coût lauréat » du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,

VU les avis émis,

## Décide à l'unanimité,

- ➤ D'arrêter le bilan financier du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019 :
  - ✓ Coût total du concours : 105 603 € comprenant :
    - Charges directes: 28 388 € (location de salle, restauration, reprographie, logiciel concours);
    - Charges indirectes: 77 215 € (masse salariale).
  - ✓ Nombre de lauréats externes inscrits sur la liste d'aptitude : 56
  - ✓ Coût lauréat : 1 885,77 €
- ➤ D'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration à émettre un titre de recette à tout SDIS recrutant un candidat inscrit sur la liste d'aptitude établie à l'issue de ce concours.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU-MILLOT